



Concept d'évaluation

L'évaluation consiste en une série d'informations sur les processus d'apprentissages permettant de procéder à des régulations efficaces. Comme dans tout système d'enseignement, elle permet à l'élève de se situer quand à ses apprentissages et à l'enseignant(e) de réguler son action pédagogique.

L'autoévaluation

L'autoévaluation permet à l'élève d'évaluer ses compétences par lui-même. Elle demande une réflexion sur ses propres résultats et la capacité de juger si son travail est suffisant en fonction des compétences développées.

Elle se veut constructive, en ce sens, qu'elle permet à l'élève de progresser en fonction de sa propre appréciation.

L'autoévaluation peut se faire à l'aide de dessins (smileys à colorier), d'appréciations à cocher ou sous forme de questions ouvertes écrites ou orales. De courtes autoévaluation ont lieu au fil de l'année scolaire, une autoévaluation sous forme écrite a généralement lieu à la fin du 1^{er} semestre (à l'occasion des entretiens de parents) ou en fin d'année scolaire.

Evaluation par cycle

Cycle 1

1H-2H : l'évaluation se fait sous forme d'appréciations mentionnés sur les travaux des élèves ou oralement. Elle permet à l'enseignant(e) de situer la progression des apprentissages de l'enfant. Ces observations sont ensuite discutées avec les parents lors du/des entretien(s) effectués tout au long de l'année.

3H-4H : dès la 3H, l'évaluation se fait sous forme de couleurs indiquant le niveau d'atteinte des objectifs.

Cycle 2

Au cycle 2, l'évaluation se fait sous forme de couleurs (évaluation formative) et de notes (évaluation sommative).

Evaluation formative

L'évaluation formative apporte de l'information sur la progression et l'apprentissage en cours. Elle permet de situer la progression de l'élève par rapport à un objectif donné. Elle est appréciée selon un système de couleurs : vert (atteint très largement les objectifs), bleu (atteint largement les objectifs), orange (atteint les objectifs), rouge (n'atteint que partiellement les objectifs).

Elle donne à l'enseignant(e) une indication lui permettant d'adapter son enseignement en fonction des difficultés rencontrées.

L'élève peut ainsi se situer dans la progression de ses apprentissages et vérifier s'il a encore des lacunes à combler.

Elle est, la plupart du temps, effectuée une semaine avant une évaluation sommative.

Evaluation sommative

L'évaluation sommative se base sur des objectifs définis par l'enseignant et communiqués aux élèves oralement ou par écrit.

Elle est toujours annoncée par l'intermédiaire du carnet de devoirs, généralement une semaine à l'avance.

Elle dresse un bilan des connaissances et des compétences d'un élève. Elle est estimée dès la 5H selon un système de notes s'échelonnant de 6 à 1 (par demi-point), la note 6 étant la meilleure et la note 1 la moins bonne. Les notes situées en dessous de 4 signifient que les résultats sont insuffisants.

Travaux d'évaluation comparative (TEC)

Dans le cadre du giron du Bas-Vallon, les enseignants organisent des travaux d'évaluation comparative durant le premier semestre de la 8H en français, mathématiques et allemand. Elles permettent d'uniformiser la manière d'évaluer pour les élèves qui fréquenteront l'école secondaire de Corgémont.

Objectifs d'apprentissage individuels (OAI)

Les objectifs d'apprentissage individuels sont utilisés pour certains élèves lorsque les mesures mises en place ne suffisent plus (logopédie, FLS, soutien pédagogique ambulatoire...).

Ils peuvent être de deux types :

- revus à la baisse (OAIr) : pour des élèves en difficultés scolaires
- élevés (OAle) : pour des élèves à haut potentiel

L'enseignant(e), avec l'aide de l'enseignant(e) spécialisé(e) définit les mesures prises en fonction des besoins spécifiques de l'élève.

Communication de l'évaluation aux parents

La communication de l'évaluation aux parents peut se faire sous trois formes :

- entretiens

L'enseignant(e) invite les parents et l'élève une fois par année pour un entretien à la fin du premier semestre. Il les informe sur ses résultats scolaires ainsi que son attitude au travail et son comportement social.

Plusieurs entretiens peuvent être proposés aux parents en cas de besoin.

- carnet de devoirs

Il représente un moyen de communication quotidien avec les parents. Il peut y figurer :

- résultats d'évaluations formatives
- résultats d'évaluations sommatives
- appréciations diverses

- rapport d'évaluation de fin d'année

Il est rédigé à la fin du second semestre et présente l'évaluation globale de l'année scolaire. Celle-ci détermine le passage au degré suivant.

Le calcul de la moyenne ne résulte pas uniquement d'une moyenne arithmétique mais il se base sur les progrès de l'élève, son attitude au travail et ses compétences.

Procédure de passage à l'école secondaire

A la fin du premier semestre, l'enseignant(e) transmet aux parents un rapport de passage ainsi que la fiche de passage qui présente l'orientation provisoire de l'élève du point de vue des enseignants. Les parents et l'élève donnent leur avis en complétant la fiche de passage.

Les parents et l'élève sont ensuite invités à un entretien afin de discuter les divers points du rapport de passage avec l'enseignant(e).

Un second entretien a lieu à la fin du deuxième semestre, si, à la suite du semestre probatoire, l'orientation provisoire est modifiée.

